PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Accès à la grille numérique et aux planches du règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Nantes Métropole

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 09 avril 2021
Modifié par procédure simplifiée le 30 juin 2022
Mis en compatibilité le 16 décembre 2022
Modifié le 16 décembre 2022
Mis en compatibilité le 10 février 2023
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Mis en compatibilité le 06 juin 2024
Mis en compatibilité le 11 octobre 2024
Modifié le 07 février 2025
Modifié par procédure simplifiée le 04 avril 2025
Mise en compatibilité le 27 juin 2025
Mis en compatibilité les 02 et 03 octobre 2025
Modifié par procédure simplifiée le 06/02/2026

4-2 Règlement graphique

4-2-1 Plan de zonage

seules les pièces graphiques 4-2-2 plans de zonage au1/2000 sont opposables

Echelle : 1:35 000

Zonages du PLUm

N

Les zones urbaines

- U : Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
- UMa : Secteur de développement des centralités actuelles ou en devenir
- UMb : Quartier de grands ensembles ou de projet urbain
- UMc : Secteur de développement aux abords des centralités ou des axes de mobilité
- UMd : Quartier pavillonnaire
- UMe : Hameaux et villages
- UEi : Secteur d'activités économiques industrielles, logistiques et de commerce de gros
- UEm : Secteur d'activités économiques mixtes
- US : Secteur de grands équipements d'intérêt collectif ou de services publics

Les zones d'urbanisation future

- 1AU : Zone ouverte à l'urbanisation avec un projet d'ensemble
- 2AU : Zone d'urbanisation future

Les zones agricoles et naturelles

- Ad : Secteur agricole durable
- Ao : Secteur agricole ordinaire
- Ap : Secteur agricole à forte valeur paysagère
- Acl : Secteur de la zone agricole de taille et de constructibilité limitée
- Nn : Secteur naturel de qualité
- Nf : Secteur de forêt urbaine ou de boisement important
- Ns : Secteur naturel remarquable
- Ne : Secteur naturel des cours d'eau navigables
- Nl : Secteur naturel de loisirs et de nature en ville
- Ncl : Secteur de la zone naturelle de taille et de constructibilité limitée

Site patrimonial remarquable

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

SIGENantes Métropole
Format d' impression des plans 913 x 1260 mm

0 0,5 1 2 Km